Tous les boulangers de la ville ne pourraient-ils pas profiter et avoir leur petite part, si on changeait cet état de choses, en remettant aux pauvres des bons au lieu de pains. Je ne crois pas, malgré le silence qui se fait, que les lettres que je vous ai adressées soient restées tout-à-fait sans effet. Les grandes réformes doivent être bien étudiées : Voilà ce qui me fait croire que le changement que je sollicite pour le mode de fourniture du pain à faire aux pauvres, est à l'*étude*.

D'ailleurs Monsieur le maire, Messieurs les conseillers municipaux ne sont-ils pas les tuteurs de tous les habitants, et ne doivent-ils pas veiller aux intérêts de leurs administrés? Donc, pas de doute qu'il ne soit fait droit à mon humble demande. Je crois pouvoir espérer, d'ici peu, voir distribuer des bons aux pauvres, au lieu de pains. Alors, l'Administration aura la satisfaction de s'entendre féliciter par les pauvres sur cette importante réforme.

Un lecteur.

Roubaix, le 27 janvier 1882.

Monsieur le Rédacteur,

Sachant les colonnes de votre journal toujours ouvertes à toutes les réclamations justes, je crois que vous serez assez bon pour y insérer celle que je vous fais.

Il existe un arrêté municipal qui oblige tous les bouchers à étiqueter leur viande, je sais que l'arrêté est tombé en désuétude ce qui fait tort à la classe ouvrière et à tous les consomateurs et même aux bouchers qui vendent toujours du bon. Mais ce qui n'est pas à tolérer, c'est que des personne vendant du taureau mettent sur leur viande bœuf. Si l'arrêté n'est plus en vigueur, l'administration ne doit pas tolérer un tel abus, qui porte préjudice à tout le monde, car il y a une différence de prix assez forte entre le taureau et le bœuf.

J'ose compter sur votre obligeance habituelle pour insérer ma petite réclamation.

Recevez mes salutations empressées.

Jules TIBET.

P.-S. — M. Legrand, conseiller municipal boucher chevilleur, aurait dû signaler cet abus à l'administration.

Belgique

Bruxelles. — On nous télégraphie de Bruxelles, 27 janvier.

La Banque nationale a élevé à 7 0[0 l'escompte des effets tirés à l'étranger sur la Belgique.

Anvers. — L'*Escaut* publie les chiffres définitivement arrêtés au sujet du mouvement de la navigation à Anvers pendant 1881.

Pour les navires de mer il y a pour 1881, comparativement à l'année 1880, une diminution de 516 navires et de 176,273 tonnes. C'est un recul assez considérable, mais qui, tout permet de l'espérer, n'est qu'accidentel et passager. D'un autre côté, le mouvement des navires d'intérieur a subi une augmentation pour le tonnage d'environ 7,000 tonnes.

Un meeting, convoqué par le comité belge des porteurs de fonds turcs, a eu lieu au local de la Bourse, et le règlement conforme au décret du Sultan du 8 décembre 1881, a été unanimement adopté.

La Hulpe. — Voici quelques renseignements complémentaires au sujet de l'accident de chemin de fer qui s'est produit avant-hier à la Hulpe.

Le serre-frein Dejardin a trois côtes fracturées; néanmoins les médecins affirment que sa vie n'est pas en danger. Quant au chauffeur du train de marchandises, la blessure qu'il a reçue à la jambe ne présente aucune gravité. On signale la présence d'esprit et le courage du chef garde Denesves. Ce garde, qui dirigeait le train tamponné, a été décrocher du train en flammes des wagons chargés de pétrole, empêchant ainsi l'incendie de s'étendre et de causer de nouveaux dégâts.

Affaire Bernays. — Le *Journal de Gand* a reçu d'un de ses abonnés la traduction littérale de la lettre qu'il a reçue de M. H. Vaughan, de Londres :

« A la réception de votre lettre, je me suis mis en rapport avec la police anglaise. J'ai eu une entrevue avec M. Howard Vincent, le chef des détectives, et lui ai prouvé que je n'avais pas quitté l'Angleterre.

J'ai télégraphié cette nuit aux autorités de police de Bruxelles et de Gand, pour leur affirmer mon honorabilité comme marchand de Londres et mon ignorance dans l'affaire.

» Ma première idée fut de me rendre immédiatement à Bruxelles, mais à la suite d'une conférence avec mon avocat, j'ai décidé de rester ici. La police belge aurait pu m'arrêter, et quoique des centaines d'amis pourraient venir attester que je n'ai pas quitté Londres depuis au moins quatre mois, c'eût été un mauvais service à leur rendre que de leur faire passer le détroit pour venir déposer en ma faveur.

» Il me serait très agréable que tous les journaux qui m'ont confondu avec l'assassin de Bruxelles rétractassent cette allégation.

M. Vaughan, de Londres est prudent et il a raison. Notre police est bien capable de mettre la main sur tous les Vaughan qu'elle rencontrera. On n'aurait plus qu'à choisir dans le tas.

Basilies. — Les voyageurs du train de Bruxelles à Lille ont éprouvé, vendredi matin, un moment d'indicible angoisse. Un petit garçon appartenant à une famille anglaise, qui se trouvait dans une voiture de seconde classe, est tout à coup tombé sur la voie, la portière contre laquelle il s'appuyait, s'étant ouverte inopinément. On se trouvait alors auprès de Basilies et le train était en pleine vitesse. On comprend la douleur, l'anxiété fébrile des parents et l'émotion des voyageurs. Aussitôt que le train fut arrêté, à la station la plus proche, le père s'élança désespérément pour relever le corps de son enfant qu'il croyait broyé par les roues... Quelles ne furent point sa surprise et sa joie de rencontrer le bambin qui accourait de son côté en riant et sans autres blessures que quelque éraflures au visage! Inutile d'ajouter que tous les passagers du train participèrent au bonheur de la famille.

FAITS DIVERS

LES GAGNANTS DE LA LOTERIE FRANCO-ALGÉRIENNE. — A peine était-il tiré, que déjà le numéro gagnant le gros lot de 500,000 fr. de la loterie franco-algérienne était signalé comme se trouvant à la fois entre les mains d'une demi-douzaine de personnes. Chaque journal a son gagnant ce matin; d'après l'un, c'est M. Thomassain, ouvrier ébéniste à Paris, 33, rue de Lille; d'après un autre, Mme Antoine Meckenstum, à Muntzenhausen en Alsace; d'après un troisième, MM. Ledoux et de Gaugendries, à Bois-Colombes. Ce dernier a même reçu la visite d'un reporter auquel il a révélé qu'il est en butte aux mystifications réitérées d'un ennemi qu'il n'a pu encore découvrir.

Le véritable gagnant s'est fait connaître lui-même par la dépêche suivante arrivée dès hier soir au comité de la loterie :

Marseille, 26 janvier, 4 h. 50.

Billet n° 2,066,522 est *Ménagère marseillaise*. Instruction par télégraphe.

Matheron, 97, rue d'Aubagne.

Une dépêche adressée de Marseille à l'agence Havas confirme la nouvelle. Cette Ménagère marseillaise serait une association de dix ouvriers de la Société méridionale pour la fabrication des corps gras alimentaires, qui avaient pris en commun un certain nombre de billets. Leur voilà une petite fortune à chacun.

Deux heures après la réception de ce premier télégramme, en arrivait un autre annonçant le gagnant du gros lot de 50,000 francs. Le Midi est favorise par la fortune. Cette dépêche venait de Nîmes.

Nîmes, 26, 8 h. 45.

Réponse payée, confirmez numéro 4,667,096 gagnant lot 50.000 fr. Lange Eugène.

Le premier gagnant qui s'est présenté ce matin au comité, 13, rue Grange-Batelière, est un brave ouvrier alsacien, nommé Binder, parqueteur, 24, rue Poncelet, qui s'est présenté avec le numéro 3,263,505 qui a gagné un des dix lots de 10,000 fr. Une dizaine de personnes se sont présentées ensuite avec des billets gagnant soit 500 fr., soit 1,000 fr. Le secrétaire général, M. Bertin, vérifie les billets à la loupe, les confronte avec le registre à souche, et quand il en a reconnu l'authenticité, il délivre à l'heureux gagnant un chèque sur la Banque de France, où le million destiné aux lots est déposé.

— On annonce aussi que M. Delerue, ouvrier chez M. Picavet, a gagné un lot de 1000 fr. Allons, cette fois encore la fortune a eu de bons yeux.

— M. le président de la République recevra à diner, jeudi prochain 2 février, M. le maréchal Canrobert et MM. les généraux membres de la commission de classement militaire, réunis en ce moment à Paris. Il y aura reception dans la soirée.

Le jeudi suivant, 9 janvier, M. Grévy recevra à diner les membres de la haute magistrature.

— L'*Officiel* de ce jour publie un décret portant de 300 à 500 fr., l'indemnité allouée aux fonctionnaire des Lycées et Colléges pourvus du titre d'agrégé de l'enseignement spécial.

L'indemnité allouée pendant deux ans aux fonctionnairee de l'enseignement secondaire reconnu admissibles aux épreuves de l'agrégation de l'enseignement spécial, et qui ont subi toutes les épreuves du concours, est élevé de 200 à 300 francs.

— Une commission de l'hygiène des écoles vient d'être instituée au ministère de l'Instruction publique.

Cette commission est chargée d'étudier les questions relatives, soit au mobilier scolaire, soit au matériel d'enseignement, soit aux méthones et aux procédés d'instruction dans leurs rapports avec l'hygiène.

Elle devra résumer ses travaux dans un un projet de règlement d'ensemble à soumettre au Conseil supérieur.

— UNE COUPE DE 200,000 FR. — Le conseil de fabrique de l'église catholique de Carlsruhe a vendu à un représentant de M. le baron Rothschild, à Francfort, pour une somme de 160,000 m. (200,000 fr.). une coupe dont la valeur intrinsèque s'élève à quelques milliers de francs. Cette coupe, unique dans son genre, est tout en or et garnie de pierreries et d'un émail du plus riche travail.

Sur le pied se trouve une croix en pierres fines et les armes de la maison de Metternich, et à l'intérieur du pied on lit l'inscription suivante : *Adolphus Wolff dictus Metternich Aecanus spirensis anno* 1608. Cette coupe avait été donnée à l'église par le grand-duc Charles-Frédéric.

— Il vient de mourir dans une petite ville de l'Ouest américain une doctoresse et chirurgienne, mistress Austin, qui ne s'est pas borniée, il faut le dire, à expédier ses clients *ad patres* comme les robes noires du répertoire comique, mais qui a bien au contraire procuré l'entrée de la vie à une ribambelle respectable de citoyens et citoyennes.

Mistress Austin n'a pas donné moins de quarante-quatre enfants à son époux pendant trente-trois années d'une union sans nuage. Six fois cette féconde mère de famille a mis au monde des jumeaux et trois fois elle a eu des portées de trois enfants.

Pendant la guerre de sécession, Mme Austin a suivi son mari comme chirurgienne du régiment qu'il commandait. Elle ne craignait pas de soigner les blessés fédéraux sous le feu de l'ennemi, à tel point qu'elle perdit un œil et reçut deux blessures au bras. Le gouvernement de l'Union conféra à cette courageuse femme le grade et la solde de capitaine. Elle exerça sa carrière médicale jusqu'à sa mort.

—M. Conet. Louis, ancien général de division de l'armée auxiliaire, commandeur de la Légion d'honneur, est mort vendredi matin à Perpignan.

— L'ACROBATE ET LE VOLEURS. — Un ancien acrobate, le sieur T..., possède à Vaugirard une pet te maisonnette qui se compose d'un rez-de-chaussée et d'un unique étage. Un mur d'environ trois mètres entoure l'habitation.

Le sieur T... vit là, seul, en véritable ermite. En souvenir de son ancienne profession, il a attaché à la hauteur de la fenêtre de sa chambre une corde dont l'extrémité va toucher le sol. C'est à l'aide de cette corde qu'il monte et qu'il descend.

Hier, en rentrant à la tombée de la nuit, après avoir, selon son habitude, escaladé le mur, T... ne fut pas médiocrement surpris en apercevant une lumière dans sa chambre. Il saisit la corde, et, en moins de deux secondes, il faisait irruption par la fenêtre qu'il laisse toujours entr'ouverte. Il se trouva en face d'un individu, dont la surprise ne fut pas moins grande que la sienne, qui dévalisait sa chambre le plus consciencieusement du monde.

L'ex-acrobate est doué d'une force peu ordinaire.

— Allons, l'ami ! dit-il à l'intrus en le hissant sur ses robustes épaules, en route, et tenons-nous bien !

Toute résistance était inutile. En homme qui tient à l'existence, le voleur passa les mains autour du cou de T... qui descendit avec son fardeau aussi facilement qu'il était monté, escalada le mur avec l'agilité d'un écureuil et alla déposer sa trouvaille au poste voisin.

Le voleur était tellement troublé, qu'il ne put répondre aux premieres questions.

— Les Chartreux viennent de devenir propriétaires de l'île d'Herm située en face et à trois mille lieues de l'île de Guernesey. Le contrat de vente a été signé samedi dernier devant la cour royale de Guernesey, par deux prêtres, mandataires de l'ordre des Chartreux, moyennant la somme de liv. st. 6,500, soit 162,500 francs.

Au mois de mars dernier, cette île avait été louée par le propriétaire, M. Considine, à des religieux de l'ordre des Trappistes, mais ces derniers ont quitté, après un séjour de quelques mois, n'ayant pas trouvé le climat favorable à la culture qu'ils se proposaient d'y faire.

TRIBUNAUX

Le tribunal de Toulon a condamné M. Lullier à deux mois de prison, à la confiscation de sa canne plombée et aux dépens, avec contrainte par corps.

Après certaines déclarations de M. le commandant Sibor, M. Lullier fit des excuses publiques, puis il y eut entre eux un échange de poignées de main.

Alors les circonstances atténuantes ont été accordées à M. Lullier.

Une dépêche de Bourges nous apprend que les assassins du curé de Jussy, les nommés Noural et Rochel, ont été condamnés cette nuit, par la cour d'assises du Cher, aux travaux forcés à perpétuité.

Nouvelles judiciaires

Me Duverdy, avocat à la cour d'appel a fait assigner le gérant du *Gaulois* et M. Zola à l'effet d'entendre juger qu'ils devront faire disparaitre du roman de M. Zola, le nom de Duverdy.

VARIÉTÉ

La flèche du Parthe

Il est des ministres qui ne travaillent pas assez; d'autres qui travaillent trop.

Monsieur Lepère, par exemple. M. Lepère, de joyeuse mémoire, ne travaillait pas assez, ou, pour parler plus net, ne travaillait pas du tout. L'histoire impartiale dira de lui qu'il ne commit aucune faute. Exclusivement absorbé par le culottage d'une magnifique pipe en écume, il consacra tout le temps de son ministère à l'achèvement de ce grand œuvre, que d'ailleurs il mena à bien.

Défunt Monsieur Bert, le vivisecteur (nous disons défunt parce qu'il est politiquement mort), défunt Monsieur Bert, au contraire, appartenait à la seconde catégorie; il travaillait trop. Sans cesse dans son cabinet, il faisait gémir ses secrétaires sous le poids de sa prose, comme jadis les chiens sous son scalpel. Les circulaires succédaient aux circulaires ; M. Gambetta en faisait bien disparaître le plus possible dans la profondeur des poches de son pardessus d'astrakan, mais ce qui surnageait était déjà bien suffisant pour donner de la tablature au personnel universitaire.

Donc, M. Bert, sentant sa fin prochaine (c'était le 25 janvier), le coude sur la table et le front dans la main, réfléchissait. On venait d'avoir toute une série de circulaires, plus acadabrantes les unes que les autres : suppression des prières en classe dans les lycées, organisation militaire des jeunes filles dans des colléges *ad hoc*, que sais-je? L'œuvre était-elle complète? C'est ce que se demandait gravement, en se vivisectant moralement le cerveau, M. Paul Bert, lorsqu'une idée lumineuse jaillit soudain de sa boite crânienne. Le ministre, pardon, l'ex-ministre de l'instruction publique et des cultes, venait de découvrir que le sort des maitres d'étude de lycées était presqu'aussi précaire et beaucoup moins agréable que celui de ministre par les temps qui courent. C'était là une découverte qui assurément devait faire honneur au Christophe Colomb de l'instruction publique et valait bien celle d'Alexandre Dumas, découvrant la Méditerranée. Donc, Monsieur Paul Bert, voulant améliorer leur situation, mais conscient de son ignorance en la matière, se dit, avec ce remarquable bon sens qui le caractérise, que le meilleur moyen de savoir où le bât les blesse, était de leur demander à eux-mêmes.

Un Monsieur, parlant d'un de ses amis qui voulait se séparer de sa femme, disait un jour à un tiers :

— Il a tort ; elle est charmante, d'un caractère égal et elle l'adore. Pas un défaut, que veut-il donc de plus?

— Très cher, fit l'ami qui avait entendu, voyez-vous cette botte; elle est neuve, élégante, irréprochable à tous égards. Eh bien ! elle me fait mal et moi seul je sais où.

Pour s'éviter le désagrément d'une réponse semblable, M. Bert imagina d'inviter les proviseurs des lycées et les principaux des colléges à convoquer à des réunions spéciales les maitres répétiteurs sous leurs ordres.

C'était trouvé. Parbleu, quand un médecin veut guérir un malade, il ne s'adresse pas au voisin pour découvrir les causes de sa maladie!

La circulaire fut *illico*, lancée et expédiée à tous les proviseurs et principaux de collége de France et de Savoie.

Le premier qui s'en émut fut le principal du collége de *Trois Etoiles*, dans la région du Nord.

Il réunit les cinq surveillants du collége, et leur tint à peu près ce langage, d'un ton remarquablement paterne et auquel je me plais à rendre hommage :

— Messieurs, M. le ministre a déclaré que votre situation appelait des améliorations ; M. le ministre ne peut se tromper : c'est donc qu'elle a besoin d'améliorations. De quoi vous plaignez-vous ?

— Notre ordinaire n'est pas précisément à la hauteur de celui du Café Anglais ; la soupe grasse ne l'est pas assez et la soupe maigre l'est trop ; le bœuf est de la vache, et les haricots sont des cailloux. Quant au vin, il n'est pas en abondance, mais il en est... de *l'abondance*.

— Comment, vous vous permettez de critiquer la nourriture de l'établissement, mais vous voulez donc me faire destituer ? Il suffit, monsieur ! J'adresserai mon rapport à qui de droit et l'on verra à vous remplacer.

— Et vous, Monsieur, vous plaignez-vous aussi de l'ordinaire ?

— Eh ! ce n'est pas encore tant de la nourriture que je me plains, mais notre position est si précaire. On peut nous renvoyer du jour au lendemain, sous le premier prétexte venu.....

— Monsieur, sachez qu'on ne renvoie que les mauvais serviteurs.

— Eh ! Monsieur le Proviseur, cela vous plait à dire, mais il n'y a pas de controle. Ainsi vous-même, tout-à-l'heure, n'avez-vous mena pas ce de l'expulsion mon camarade qui se bornait à vous rép...

— Silence, vous n'êtes qu'un insolent ! Et vous, Monsieur ?

— Si encore nous étions rétribués autant qu'un homme de peine ; si nous avions, non de quoi mettre de côté, mais simplement ne pas porter en hiver des requimpettes de coutil et en été de vieux manteaux de couleur indécise.....

— Il ne manquerait plus que cela ! Pourquoi ne demandez-vous pas tout de suite à être payé comme votre proviseur. Cinquante francs, monsieur ; cinquante francs par mois, et vous n'êtes pas marié. Que pouvez-vous faire d'une pareille somme. Vous voulez donc vous lancer dans les orgies les plus scandaleuses ; vous êtes donc un Sardanapale.

— Mais, monsieur le Proviseur, si précisément je ne suis pas marié, c'est que je n'ai pas les moyens de l'être.

— Assez. Et vous, Monsieur ?

— Pour moi, je ne récrimine pas contre les désagrements dont se plaignent mes collègues...

— A la bonne heure !

— Mais...

— Mais !!! Mais quoi...

— Mais nous sommes esclaves de nos élèves du matin jusqu'au soir, couchant dans la même salle la nuit, et le jour, continuellement occupés à les surveiller. L'un lâche des hannetons ou des mouches ornées d'un brin de papier on sait où. l'autre lance au plafond des boulettes de papier mâché, amorcé d'un fil au bout du quel pend un polichinelle, etc., etc.; en un mot, pas un instant de répit pour préparer nos examens de licence, impossible de travailler.

— Ah ça, êtes-vous donc payés pour autre chose que pour surveiller les élèves ? Travailler pour votre propre instruction, la prétention est par trop forte ! Travaillez !!! Est-ce que vous me voyez travailler, moi...

— Non, Monsieur : effectivement...

— Très bien; j'accepte vos excuses. Et vous enfin, Monsieur ?

Le dernier interrogé était un nommé Greluchet, pion blanchi sous le harnais, abruti par l'absinthe, vieux cancre, depuis vingt ans assymptote à la licence et qui, des circulaires des quarante ministres qui se sont succédé depuis ce temps, ne sait que trop ce que vaut l'aune.

— Je ne me plains de rien, répondit-il humblement.

— Messieurs, fit alors le proviseur avec dignité, retirez vous dans vos études respectives. La séance est levée.

Le lendemain, Monsieur le proviseur écrivait de sa plus belle encre la lettre suivante :

Monsieur le Ministre,!

Conformément à votre circulaire du 25 janvier, j'ai réuni mes maîtres d'étude et leur ai fait part de vos bienveillantes intentions à leur égard ; ils m'ont répondu à l'unanimité qu'ils n'avaient qu'à se louer de leur situation actuelle, mais qu'ils seraient heureux de vous voir leur donner un témoignage de votre sympathie à leur égard en me récompensant, en les favorisant en ma personne, c'est-à-dire en me faisant passer à la première classe, faveur que je justifie sous tous les rapports. Je profite de l'occasion pour vous recommander le sieur Greluchet, C'est un vieux serviteur, victime jadis du cléricalisme et auquel irait comme un gant la place de sous-économe, vacante depuis un mois.

Daignez agréer, etc.

PÉDANTISSIMUS.
Professeur du collége de... Trois-Etoiles (Nord).

Hier, au moment même où, renvoyé à ses chères études par le verdict de la Chambre, M. Bert descendait les marches du Corps législatif, un *officieux* lui remit une lettre, c'était celle du principal du collége de *Trois-Etoiles*. Elle se terminait par ces mots qne nous avons oublié de mentionner :

P. S. — Comme vous le dites fort bien dans votre circulaire : « *Cette idée des réunions de maîtres d'étude est nouvelle; elle ne peut manquer de réussir.*

On assure que 15 chiens vivisectés sont morts aujourd'hui dans les plus atroces souffrances.

Le Principal de Trois-Etoiles attend toujours son avancement.

A. L.

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier)

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Paris, 27 janv., 5 h. soir

M. Gambetta a eu ce matin, de dix heures à onze heures, avec M. Grévy, une entrevue qui a été des plus cordiales.

Après cette entrevue, M. Grévy a reçu M. Andrieux ; mais, d'après ce que l'on dit, la visite de M. Andrieux ne se rapporte en rien à la formation du nouveau ministère. Le président de la République a voulu conférer avec le rapporteur de la commission des Trente-Trois, au sujet de la portée du projet de résolution qu'elle a fait voter par la Chambre.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat démissionnaires sont réunis en ce moment, aux affaires étrangères, sous la présidence de M. Gambetta.

Paris, 27 janvier, 5 h. 45 soir.

On assure que M. Grévy, dans son entrevue avec M. Gambetta, a exprimé l'avis que le projet de révision voté par la Chambre n'était pas pratique.

Il ne s'est pas dissimulé les difficultés que créait le vote de la Chambre. Il croit que le nouveau ministère devra temporiser et porter le projet au Sénat dans quelque temps, à titre de simple transmission et pour exécuter la procédure habituelle.

M. Grévy aurait questionné M. Gambetta sur les choix à faire, prononçant même quelques noms.

M. Gambetta se serait borné à dire qu'il était difficile de donner un avis à ce sujet, mais qu'il lui semblait que la commission des 33 offrait assez de choix au chef de l'Etat.

L'entrevue a été, comme nous le constatons plus haut, très cordiale; d'ailleurs, M. Grévy a exprimé à M. Gambetta tous ses regrets de la crise.

On assure que M. Wilson a déclaré à plusieurs de ses amis qu'il n'entrerait dans aucune combinaison.

5 h. 50 soir.

Une place paraît assurée dans le nouveau ministère à MM. Ribot et Andrieux. Ce dernier est très apprécié par M. le président de la République,

6 h. 10, soir.

M. Brisson a déclaré à plusieurs députés qu'il désirait rester président de la Chambre et n'accepterait aucune fonction dans la prochaine combinaison ministérielle.

6 h. 35 soir.

On prétend, que dans le cas où MM. de Freycinet, Léon Say et Jules Ferry refuseraient définivement d'entrer dans la nouvelle combinaison ministérielle, le prochain ministère n'adopterait aucun programme déterminé et viendrait simplement dire aux Chambres qu'il se met à leur disposition pour exécuter leurs décisions.

M. Bernard-Lavergne déclare, dans les couloirs, qu'il n'y a pas eu jusqu'à ce moment de pourparlers sérieux en vue de la formation d'un nouveau cabinet.

6 h. 40 soir.

Il n'y a en circulation que des conjectures sans autorité sur la formation du nouveau ministère.

Il paraît seulement probable que tous les noms qui figurent dans le cabinet du 15 novembre ne disparaîtront pas, malgré ce que l'on a dit à cet égard.

On parle notamment du maintien possible du général Campenon, de celui de M. Waldeck-Rousseau, et de la nomination, de M. Martin-Feuillée au département de la justice, dont il était sous-secrétaire.

On lit dans la *Patrie* :

«Paris, 6 h. 50 soir.

»On nous apporte les noms suivants, comme faisant partie du nouveau ministère :

»M. Léon Say, président du conseil, minirtre des finances ;

»M. Varroy, travaux publics ;

»M. le général Chanzy, guerre;

»M. le comte de Saint-Vallier, ministre des affaires étrangères. »

Paris, 28 janvier.

Il serait question de neutraliser *politiquement* les ministères spéciaux.

Paris, 28 janvier.

M. de Freycinet est chargé de former le nouveau cabinet.

Il a fait visite à M. Gambetta qui lui a promis de lui faciliter l'exercice du pouvoir dans la limite de ses moyens.

M. de Freycinet a commencé ce matin à chercher ses collaborateurs.

M. Jules Ferry a déclaré à M. Grévy que son concours était assuré au chef du nouveau Cabinet.

On assure que MM. Goblet, Develle, Hébrard, Duclercq, Say et tous les membres du précédent cabinet repousseraient toutes les offres.

—

Lorsque M. Grévy a offert à M. de Freycinet la mission de former le nouveau cabinet, celui-ci assure-t-on, a montré quelque hésitation et a d'abord répondu qu'il considérait cette tâche comme étant au-dessus de ses forces. M. Grévy a fait appel à son patriotisme. M. de Freycinet s'est retiré sans lui donner une réponse définitive et lui a promis de lui faire connaître sa résolution dès qu'il aurait consulté ses amis.

—

Dans l'entretien qu'il a eu avec le Président de la République, M. Ferry a dit à M. Grévy qu'il ne refuserait pas son concours à M. de Freycinet, si celui-ci acceptait définitivement les offres qui lui avaient été faites.

M. de Freycinet s'est rendu de nouveau dans la soirée au ministère des affaires étrangères où il a eu une entrevue avec M. Gambetta. M. Gambetta lui a déclaré qu'il lui faciliterait l'exercice du pouvoir dans la limite de ses moyens. « Ne craignez de ma part, a-t-il ajouté, ni rancune ni animosité personnelles.

—

M. de Freycinet ne doit commencer ses démarches que ce matin pour chercher des collaborateurs. Par conséquent tous les noms mis en avant et toutes les listes lancées dans la circulation sont purement hypothétiques.

Mais si on n'est pas fixé sur ceux qui doivent entrer dans la nouvelle combinaison, on connaît quelques-uns de ceux qui sont absolument décidés à refuser d'en faire partie. Il y a d'abord tous les membres du cabinet démissionnaire qui sont résolus à persister dans leur résolution. On cite, en outre, MM. Goblet, Deville, Hébrard et Duclerc.

On dit de plus que M. L. Say repoussera toutes les offres qui pourront lui être faites.

Les démissions acceptées

Nous lisons dans le *Journal officiel* :

« MM. les ministres et les sous-secrétaires d'Etat ont remis entre les mains de M. le Président de la République leur démission, qui a été acceptée.

Mgr Lavigerie

Mahdia, 27 janvier.

Hier Mgr Lavigerie, l'archevêque d'Alger est arrivé ici, venant de Monastier, sur le transport la *Saône*. Il est reparti le jour même pour Sfax. Les troupes lui ont rendu les honneurs et la population lui a fait un accueil sympathique.

Les traités de commerce français

Londres, 27 janv., 10 h. m.

Tous les journaux commentent la défaite de M. Gambetta. Le *Times* fait ressortir la gravité du vote de la majorité. Il félicite le ministère d'avoir repris les négociations avec lord Lyons et malgré le délai que causera nécessairement la crise ministérielle, il persiste à espérer une solution favorable de la question du traité de commerce.

Le *Daily News* indique le détail des concessions françaises annoncées hier par lord Lyons mais il ajoute qu'elles sont encore si loin des demandes anglaises pour les cotonnades et les lainages de Bradford, que l'entente paraît improbable. Le *Standard*, très pessimiste, déclare que la réponse de la France est entièrement défavorable.

La Haye, 27 janvier

La Chambre belge ayant terminé l'examen du traité de commerce franco-belge, la seconde Chambre des Pays-Bas, est revenue sur sa première décision, et reprendra aujourd'hui la discussion du traité de commerce franco hollandais ; le gouvernement a demandé l'urgence.

On télégraphie de La Haye, 27 janvier.

« La seconde Chambre a rejeté par 46 voix contre 32 le traité de commerce conclu avec la France. »

Rome, 27 janv., 10 h. matin

Le *Popolo romano* combat les atermoiements suscités ici par les protectionnistes pour retarder le vote du traité de commerce avec la France; il conseille la discussion immédiate du traité, bien que le Sénat français, pour des raisons plausibles de procédure parlementaire, n'ait pas encore voté le traité.

L'Allemagne et le Vatican

Rome, 27 janvier.

On télégraphie de Berlin que le gouvernement n'a pas encore notifié au Vatican l'époque de l'arrivée de M. de Schlœzer à Rome.

On croit qu'il ne partira pas avant la discussion de la loi sur les pouvoirs discrétionnaires.

Une exposition internationale à Berlin

Berlin, 27 janvier.

Dans la séance d'aujourd'hui du Parlement allemand, M. de Bœtticher, secrétaire d'Etat, a déclaré que le gouvernement allemand avait été souvent prié de contribuer à organiser, en 1885, une exposition internationale à Berlin.

M. de Bœtticher a ajouté que le gouvernement considérait cette date comme trop rapprochée et pensait, du reste, que les avantage offerts par une exposition universelle n'étaient pas en rapport avec les frais qu'elle nécessite.

Le secrétaire d'Etat a dit, en outre, que des pourparlers internationaux avaient lieu actuellement, en vue de fixer le lieu et la date des futures expositions universelles.

Le Parlement anglais

Londres, 27 janvier.

Outre les épisodes dramatiques de la prestation de serment par M. Bradlaugh, de la demande de censure par les Irlandais, à l'ouverture des débats sur l'adresse, on annonce que les tories profiteront de la première occasion pour attaquer le gouvernement sur le land act et les arrêts du tribunal agraire. Lord Cairns, à la Chambre haute, et M. Gibson, à la Chambre des communes, seront chargés d'ouvrir le feu sur cette question.

D'autre part, le baron de Worms veut proposer des remontrances à la Russie, à propos des persécutions des israélites, ainsi que cela a eu lieu sous le ministère John Russell, à propos de l'insurrection polonaise.

L'agitation irlandaise.

Dublin, 27 janvier, soir.

M. Forster reste à Dublin, à la suite de révélations sur une vaste conspiration ourdie dans les comtés de Limérick et de Clare, mais dont le gouvernement croit tenir tous les fils. Ce fait explique aussi les ordres soudains pour l'envoi de renforts de troupes en Irlande.

On nous écrit de Londres, 27 janvier, matin :

«Les trois députés irlandais prisonniers, MM. Parnell, Dillon et O'Kelly ont résolu, dit-on, mais je ne garantis pas l'authenticité de cette rumeur, de donner leur démission. Leurs siéges déclarés vacants, le Parlement devra ordonner de nouvelles élections, et les captifs, en ayant des successeurs au Parlement, auront du moins la consolation de savoir que leurs voix ne sont pas perdues.

»Plusieurs dames ligieuses, récemment mises en liberté sur ordonnance de non-lieu; intentent un procès aux magistrats qui les avaient fait écrouer « illégalement » et réclament chacune 25,000 francs de dommages-intérêts.

»Une affiche curieuse a été apposée dans la nuit de mercredi, dans un village du comté de Cork. Elle annonçait qu'on répondait à tort le bruit que le capitaine *Moonlight* avait été arrêté. Le vrai « Moonlight » est toujours en liberté, suivant l'affiche. Ce n'est pas le Connell qui a été pris et qui a fait des révélations : il y en a un autre, qui ne manquera pas de châtier d'une façon exemplaire quiconque osera payer des redevances.

»Un nouveau régiment, en garnison à Portsmouth, a reçu soudain ce matin ordre de s'embarquer pour Dublin. On rapproche cette nouvelle de l'absence de M. Forster au conseil des ministres hier, où il était attendu, et on en tire des conclusions un peu inquiétantes.»

Aux chasseurs !

Paris, 29 janvier

M. Brisseuil déposera à la Chambre une proposition pour abolir les permis de chasse et les remplacer par un impôt sur le plomb de chasse.

La santé de Garibaldi

Naples, 27 janvier.

Garibaldi a passé une nuit tranquille, sans accès de toux.

La question égyptienne

Saint-Pétersbourg, 27 janvier.

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* publie les lignes suivantes :

« Le journal le *Parlement* s'étonne que nous ayons dit que deux puissances ne pouvaient pas songer à modifier à elles seules, la situation politique de l'Egypte. Il ajoute qu'au moment où l'Autriche est menacée par le panslavisme en Herzégovine, on peut considérer comme vraisemblable que le cabinet de Saint-Pétersbourg hésitera à s'allier avec l'Autriche pour protéger la suzeraineté de la Porte.

» Il n'y a aucun rapport entre la question égyptienne et l'insurrection de l'Herzégovine.

» L'Autriche s'appuie sur le traité de Berlin ; mais l'Angleterre et la France ne pourraient prendre aucun traité comme base de leur action. Les traités doivent être respectés également par toutes les grandes puissances.

» Si la situation de l'Orient devait, malgré cela, être soumise à une modification, il faudrait que ce changement fût approuvé par toutes les puissances, et c'est précisément la ce qui constitue l'unique garantie d'une solution pacifique.

» Une entente des puissances précéderait la solution et assurerait en même temps le maintien de la paix, dont la nécessité s'impose aux différences nations; mais ce besoin de maintenir la paix ne serait pas assez fort pour faire accepter les solutions que telle ou telle puissance voudrait amener de sa propre initiative.

» Il serait imprudent de mettre les tendances pacifiques des nations à une aussi rude épreuve.»

La commission du Danube

Le *Journal des Débats* a reçu la dépêche suivante :

Vienne, 27 janvinr.

L'Autriche-Hongrie accepte en principe le projet présenté par M. Barrière au nom du gouvernement français pour le règlement de la commission du Danube, ce qui permet de prévoir une solution prochaine.

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

Démission des ministres et des sous-secrétaires d'Etat. — Décret portant nominations de deux auditeurs de Ire classe au conseil d'Etat. — Décret contenant des nominations dans la magistrature des cours d'appel et des tribunaux de première instance. — Décret portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur. — Décrets et arrêtés portant nominations du directeur de l'octroi de Paris, de trésoriers-payeurs généraux, receveurs particuliers des finances, payeur général en Tunisie et percepteurs. — Décret portant suppression des fonctions de secrétaire agent comptable près la faculté de médecine de Paris, et instituant, près la même faculté, un secrétaire et un agent comptable. — Décret portant promotions dans le corps du génie. — Décret nommant un inspecteur général de 2e classe au corps des ponts et chaussées. — Décret nommant des ingénieurs en chef de 2e classe au corps des ponts et chaussées. — Arrêté instituant, au ministères de l'instruction publique, une commission de l'hygiène des écoles, et fixant la composition de cette commission. — Arrêté déclarant vacante la chaire d'anatomie pathologique de la faculté de médecine de Paris.

DERNIÈRE HEURE

La crise ministérielle

Paris, 27 janvier, 3 h. 18 soir.

Il se confirme que M. de Freycinet a accepté la mission de former le nouveau cabinet.

M. Ferry redeviendrait ministre de l'instruction publique.

Des pourparlers sont engagés avec M. Léon Say, qui rentrerait au ministère des Finances. On espère finir par le décider.

Bulletin du Commerce

Télégrammes de MM. Reinemund et Vanderveldc du Hâvre, communiqués par Jules Cauët :

Cotons

Hâvre, 28 janvier.

Cours de clôture de New-York du 27 Janvier.

janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juill.	août
12,09	12,11	12,38	12,60	12,79	12,93	13,05	13,15.

Ventes du jour : 159,000 balles. — Marché ferme.

Recettes du jour : 19,000 bal. contre 27,000 en 1881.

Total de la semaine : 91,000 balles contre 124,000 en 1881.

Saindoux

Hâvre, 28 janvier.

Cours de clôture de New-York du 27 Janvier.

janv.	fév.	mars	avril	mai	juin
11,325	11,475	11,60	11,70	11,75	11,775

Roubaix, le 28 janvier 1882.

Cotons

Le Hâvre, 27 janvier, soir.

Cotons (côture). calmes, prix fermes. Ventes de la journée 1500 balles. On cote très ordinaire Louisiane disp. 82 les 50